



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 18 novembre 2025 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers : Johanne V. Beaudoin
Dany Gaudreault
Jeremy Griffin
Alexis Beaudoin

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2025-125

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne V. Beaudoin, appuyé par Dany Gaudreault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2025
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2025
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE ET D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2025
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2025
8. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
9. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
10. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ÉTABLISSANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
11. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
12. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST-OUEST, RÉGION BLANC-SABLON POUR L'ANNÉE 2026
13. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

14. PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL: EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
15. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-R-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-R-003 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
16. AJOUT D'ASSURÉ ADDITIONNEL - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DU CANTON DE BREST
17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN SOUPER DE NOËL POUR LES AINÉS EN COLLABORATION AVEC L'ORGANISATION « LA TABLEÉE DES CHEFS »
18. AFFAIRES NOUVELLES
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. CLÔTURE DE LA SESSION

2025-126

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 30 septembre 2025 avec exemption de lecture.

2025-127

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant les mois de septembre et d'octobre 2025 aux montants respectifs de **53 529.44 \$** et **166 513.77 \$** pour l'administration générale et **27 780.13 \$** et **26 761.77 \$** pour la rémunération.

2025-128

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour les mois de septembre et d'octobre 2025 aux montants de **34 789.90 \$** et **73 874.73 \$**.

2025-129

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE ET D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2025

Il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaires, transferts et les engagements de crédit pour les mois de septembre et d'octobre et d'octobre et novembre 2025 aux montants respectifs de **124 151.86 \$** et **173 869.17 \$** et **246 724.00 \$** et **283 636.00 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2025

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 septembre et au 31 octobre 2025 de **257 714.23 \$** et **189 370.49 \$**.



No de résolution
ou annotation

2025-130

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**
- Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement de mandater le conseiller **Dany Gaudreault** comme maire suppléant pour les mois de décembre, janvier et février 2026.
- AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON**
- Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Jeremy Griffin** qu'à une session subséquente, il présentera un projet de règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Blanc-Sablon. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
- AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ÉTABLISANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON**
- Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Dany Gaudreault** qu'à une session subséquente, il présentera un projet de règlement déterminant les modalités de paiement des taxes municipales et établissant le taux d'intérêts pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Blanc-Sablon. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES SES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**
- Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités*, la directrice générale dépose au Conseil les déclarations mise à jour des intérêts pécuniaires.
- CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST-OUEST, RÉGION BLANC-SABLON POUR L'ANNÉE 2026**
- CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique est ouest, région Blanc-Sablon bénéficie d'une contribution financière annuelle de 60 000 \$ pour supporter les opérations du Centre Récréatif de Blanc-Sablon de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique est ouest, région Blanc-Sablon réitère leur demande pour l'année 2026;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon souhaite maintenir son support tout en s'assurant d'une saine gestion de l'argent des contribuables;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accordé une avance de subvention au montant de soixante mille dollars (60 000 \$) sans intérêts à la Corporation de développement économique en 2025 et que les modalités de remboursement sont au montant de 12 000.00 \$ annuellement jusqu'en 2030 inclusivement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'accorder une contribution financière de 48 000 \$ à la Corporation de développement économique est-ouest, région Blanc-Sablon, pour défrayer, en partie, les coûts d'opération du centre récréatif et des activités de sports et loisirs avec conditions;

Que les conditions suivantes s'appliquent:

- un rapport trimestriel de la Corporation démontrant l'état des revenus et des dépenses;
- états financiers produit dans les délais prescrit par le MAMH;
- obtenir un numéro auprès de Loto-Québec pour les levés de fonds;
- transmettre une copie du budget pro forma pour l'année 2026;

QUE l'envoi des mensualités est conditionnel au respect des attentes mentionnées ci-haut.

QUE la Municipalité soit informée de tout projet impliquant des dépenses en immobilisations.

QUE la population soit impliquée et informée par le biais des réunions publiques et de communiqués sur les activités de loisirs et récréatives sur son territoire.

2025-135

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2025

Conformément à l'article 938.1.1.2 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale dépose au Conseil le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

2025-136

PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL: EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit:

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

CONSIDÉRANT QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur Les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeremy Griffin, appuyé par Johanne V. Beaudoin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joel Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

D'INCLURE dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

DE soumettre un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

2025-137

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-R-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-R-003 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) permet aux municipalités de déterminer la rémunération de leurs élus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement numéro 2003-R-003 afin d'ajuster la rémunération des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement en question a fait l'objet d'un avis de motion lors de la séance du conseil municipal le 30 septembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter le règlement 2025-R-003 qui décrète et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement 2003-R-003 et porte le titre « Règlement décrétant la rémunération des élus municipaux ».

ARTICLE 3

Le présent règlement établit la rémunération annuelle du maire et de chaque conseiller municipal pour les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération du maire est fixée comme suit :

- a) Rémunération annuelle de base : 20 000,00 \$;
- b) Allocation de dépenses annuelle : 10 000,00 \$.

La rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses sont versées en douze (12) versements mensuels égaux.

La rémunération des conseillers est fixée comme suit :

Rémunération par séance du conseil municipal : 150,00 \$, soit :

Salaire de base par séance : 100,00 \$;

Allocation de dépenses par séance : 50,00 \$;

Pour une rémunération annuelle de base de 2 400,00 \$ et l'allocation de dépenses annuelle de 1 200,00 \$;

La rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses annuelle sont versées en douze (12) versements mensuels.

La rémunération de chacun des membres élus ne sera versée au conseiller que s'il assiste à la séance mensuelle régulière du conseil, chacune de ses présences lui donnant droit à sa rémunération annuelle de base.

Toutefois, si l'absence est jugée motivée la rémunération sera versée.

ARTICLE 5

Une rémunération supplémentaire est accordée pour les mandats spéciaux décrits ci-après et selon les modalités indiquées.

- a) Maire suppléant: 25 \$ par réunion au cours de laquelle il remplace le maire. Montant maximal alloué par mois : 50 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- b) Membre d'un conseil d'administration ou d'un sous-comité (par exemple : comité consultatif d'urbanisme, comité des loisirs, comité des garderies, etc. auquel le membre élu a été mandaté par une résolution du conseil): 25 \$ par réunion du conseil d'administration ou séance de travail à laquelle il a assisté, pour un maximum de 50 \$ par mois pour chaque conseil d'administration ou séance de travail par comité.

ARTICLE 6

Si le maire suppléant doit remplacer le maire pendant plus de trente jours, il aura droit, dès le premier jour du remplacement et jusqu'à la fin de celui-ci, à une rémunération égale à celle du maire, à condition qu'il assume toutes les responsabilités de ce dernier.

ARTICLE 7

Chaque membre du conseil recevra, en plus de sa rémunération de base, une indemnité de frais égale à la moitié de sa rémunération de base, telle que prévue à l'article 4.

ARTICLE 8

La rémunération prévue aux articles 4 et 5, ainsi que l'indemnité de frais prévue à l'article 7, seront versées à chaque membre élu sur une base mensuelle, le dernier jour de chaque mois.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2025-138

AJOUT D'ASSURÉ ADDITIONNEL - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DU CANTON DE BREST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon accorde une subvention annuelle à la Corporation de développement touristique et culturel du Canton de Brest;

CONSIDÉRANT QUE ladite Corporation fait face à des difficultés financières importantes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'assurance de la Corporation sont particulièrement élevés et représentent un fardeau financier considérable pour l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement touristique et culturel du Canton de Brest contribue au développement économique et culturel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de la Corporation comme assuré additionnel aux polices d'assurance de la Municipalité permettrait à celle-ci de réaliser des économies substantielles;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'inscrit dans une démarche de soutien aux organismes partenaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des pouvoirs nécessaires pour procéder à un tel ajout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon ajoute la Corporation de développement touristique et culturel du Canton de Brest comme assuré additionnel à ses polices d'assurance applicables;

QUE la Municipalité refacturera à la Corporation sa portion des primes d'assurance applicables;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

2025-139

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN SOUPER DE NOËL POUR LES AINÉS EN COLLABORATION AVEC L'ORGANISATION « LA TABLÉE DES CHEFS »

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les paramètres de notre politique de dons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Dany Gaudreault** et unanimement résolu de contribuer un montant de 250 \$ pour un souper de noël pour les ainés en collaboration avec l'organisation « La Tablée des chefs ».

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

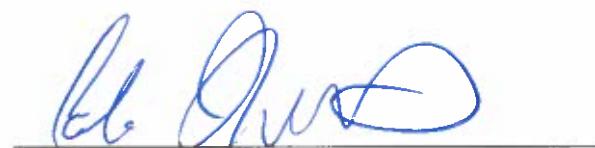
PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

2025-140

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.



Colin Shattler, maire



Karine Benoit, directrice générale